

# PV COMMISSION AFFAIRES GENERALES ET RESSOURCES HUMAINES DU 21 FEVRIER 2023

Date de la réunion : 21 février 2023

Mairie d'Amboise – Salle Yvonne Gouverné

Convocation envoyée le 13 février 2023 par le biais du Gip Recia (iDélivre)

## Composition de la Commission :

PRENOM NOM	QUALITE	PRESENCE
Thierry BOUTARD	Maire	Présent
Jacqueline MOUSSET	1 <sup>ère</sup> Adjointe	Absente excusée
Marc LEONARD	8 <sup>ème</sup> Adjoint	Absent excusé
Josette GUERLAIS	7 <sup>ème</sup> Adjointe	Présente en visioconférence
Jean-Louis VOLANT	Conseiller municipal	Absent excusé
Thierry PRIEUR	Conseiller municipal	Absent
Marie ARNOULT	Conseiller municipal	Présente en visio-conférence
Évelyne LAUNAY	Conseiller municipal	Présente en visio-conférence
Brice RAVIER	Conseiller municipal	Absent excusé
Fabien ROZWADOWSKI	Conseiller municipal	Présent en visio-conférence

## Invités lors de la séance :

PRENOM NOM	Qualité
Lucie FACQUET	Responsable des Affaires Générales
Emmanuelle SALAÜN	Responsable des Ressources Humaines

## Secrétariat de la commission :

Lucie FACQUET

# PV COMMISSION AFFAIRES GENERALES ET RESSOURCES HUMAINES DU 21 FEVRIER 2023

---

## Déroulé de la commission :

L'ordre du jour de la commission a été abordé, point par point par Monsieur le Maire.

Voici les points qui ont soulevés des interrogations lors de la commission :

### Affaires Générales

1. Concernant les délibérations relatives aux élections de nouveaux adjoints, Madame Évelyne LAUNAY a demandé à connaître le nom des personnes retenues à ces postes. Monsieur le Maire a précisé que les noms seront dévoilés ultérieurement, lors du conseil municipal du 2 mars 2023.
2. Concernant le règlement intérieur, Monsieur le Maire précise que ce dernier peut être amendé et qu'il est ouvert à toute proposition.
3. Concernant le projet de délibération 23-305 relatif à des travaux dans le centre Pinasseau suite à des vices du bâtiment, Madame LAUNAY demande s'il n'est pas possible de faire un recours. Monsieur le Maire répond alors que l'achat est trop vieux et que ce n'est plus possible et que la bâtiment était fermé depuis longtemps ; empêchant donc de constater des dysfonctionnements éventuels.
4. Le lavage des vêtements de travail a été évoqué. Madame LAUNAY demande alors s'il est possible de mutualiser avec les torchons. Monsieur le Maire répond que c'est en réflexion.
5. Monsieur le Maire annonce que la délibération 23-253 relative à la mise à disposition du mur d'escalade ne sera pas présentée en conseil municipal car un risque d'effondrement a été signalé. Les assurances de la Ville ont été saisies.
6. Monsieur le Maire ajoute que des projets des délibérations ont été envoyés par voie dématérialisée et qu'une autre supplémentaire (23-402) est ajoutée, relatif au renouvellement de logiciel de la Ville car la précédente délibération prise lors du conseil du 2 février 2023 comportait une erreur.

### Ressources Humaines

1. Concernant la mise à jour du tableau des effectifs, Emmanuelle SALÜN, Responsable des Ressources Humaines, précise qu'il s'agit de l'arrivée de la responsable en charge du patrimoine.

Monsieur le Maire annonce que la Préfecture d'Indre-et-Loire forme un recours contre la délibération 22-276 par laquelle le conseil municipal refuse le retrait de la délibération 22-110 ; relative au renoncement de l'achat de l'ancienne usine PRESTAL.

CLOTURE DE SEANCE